

Lumières

N° 25

SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

en Périgord

Semestriel d'information du SDE 24

« Echos en images des 80 ans du SDE24 fêtés le 19 septembre 2017 avec 350 invités et en présence de Jean-Louis Etienne. »



Philippe Ducène
Président du SDE 24
Vice-Président FNCCR

EDITO

Une trajectoire de +4°C d'augmentation de la température au cours de ce siècle, au lieu des 2°C visés lors de la COP 21 à Paris en 2015, telle est l'annonce de la vice-présidente du Conseil régional en charge de l'énergie et du climat, Madame Coutant, au comité des acteurs régionaux du 4 décembre dernier. Sur ce constat alarmiste, la Région rappelle qu'elle ne peut lutter contre le réchauffement climatique sans les acteurs du territoire.

C'est bien dans ce cadre régional que le SDE24 a décidé de territorialiser la lutte contre le réchauffement climatique en se donnant les moyens financiers pour y parvenir et en s'appuyant sur les 520 communes ainsi que sur les 20 intercommunalités du département.

Les 80 ans du syndicat, avec comme invité d'honneur le Dr Jean-Louis ETIENNE, ont permis d'affirmer publiquement cette ambition indispensable et responsable. C'était aussi l'occasion de démontrer que l'action publique peut avoir des sens quand elle affiche clairement ses objectifs et la volonté d'y parvenir. La transition énergétique ne nous fait pas oublier notre mission d'aménageur du territoire. Nous continuerons à moderniser le réseau basse-tension à travers l'éradication des fils nus. Nous « fêtons » ainsi la 200^e commune « débarrassée » de ces anciens réseaux, il s'agit de St-Germain-du-Salembre. Enfin, le SDE continue son évolution avec la création prochaine d'une Régie d'éclairage public : il s'agit d'un vrai choix politique mais également d'un choix de raison. Cette régie aura pour objectif de « reprendre en main » la maintenance de l'éclairage public qui doit signifier un meilleur service pour les communes, et surtout une qualité renforcée dans la réalisation des prestations techniques.



"Le service public de proximité"

• Fils nus : en voie de disparition !

Il y a un siècle, l'arrivée de l'électricité a révolutionné l'économie de notre pays et offert, à chaque foyer, un confort et une sécurité jusque-là inconnus.

L'électrification de la Dordogne, commencée dans les années 30 et interrompue par la Seconde Guerre mondiale, s'est

achevée dans les années 1950. Ce maillage très attendu était indispensable à la modernisation et au développement de notre département ainsi qu'à la qualité de vie des Périgourdins.

Des centaines de kilomètres de fils nus, conducteurs basse tension, ont alors été

déployés par monts et par vaux, dans les villes, les villages et les écarts afin d'acheminer « l'électron » jusque dans chaque hameau du Périgord.



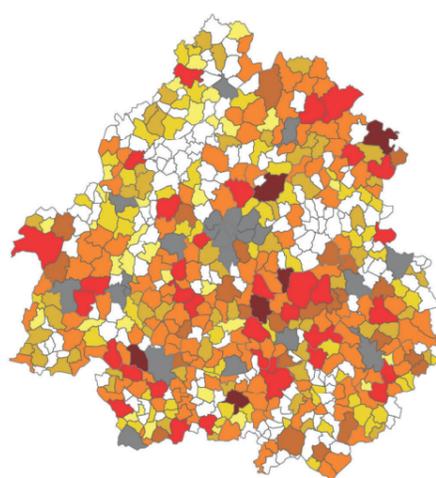
Les fils nus ont fait leur temps !

60 ans plus tard, le constat était sans appel : S'il a donné satisfaction dans un premier temps, le réseau initial n'offrait plus les garanties de fourniture ou de sécurité indispensables à nos besoins contemporains. En campagne, plus qu'ailleurs, les fils nus des lignes basse tension, très sensibles aux aléas climatiques tels que le vent, la pluie, la neige, impactent la distribution d'électricité et nécessitent des réparations fréquentes et coûteuses, au-delà même des désagréments imposés aux usagers. La tempête de décembre 1999 a bien montré la vulnérabilité de ce réseau.

Par ailleurs, la présence de fils nus basse tension dans les zones boisées augmente le risque de pannes.

Les chiffres parlent aussi...

FIN 2016



En 2016 : Le projet était d'éradiquer 82 km sur les 159 communes qui possédaient moins de 1 km de fils nus. Il n'y avait plus de fils nus sur ces communes fin 2016. Il prévoyait également de ramener le linéaire de fils nus à moins de 7,5 km sur les 8 communes qui en avaient plus de 10 km.

En 2017 : l'objectif de cette seconde campagne d'éradication était de supprimer les fils nus des 96 communes qui en possédaient moins de 1,5 km. 106 km de fils nus ont ainsi disparu. Le programme 2017 prévoyait également de ramener le linéaire de fils nus à moins de 5 km sur les 41 communes qui en avaient de 5 km. C'est fait ! 246 communes du département n'ont plus de fils nus, soit 50% de nos communes rurales !

Le meilleur pour tous ...

En 2015, la première conférence départementale composée des 15 Vice-Présidents Territoriaux du SDE 24 a donc décidé de l'éradication totale de ces lignes historiques par un programme pluriannuel.

Le SDE24 a engagé une vaste campagne d'éradication des fils nus en adoptant la stratégie suivante :

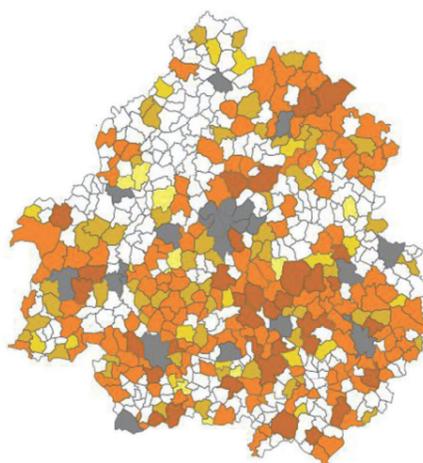
Plutôt que de réaliser des opérations de remplacement de ces lignes au fur et à mesure des demandes provenant des mairies ou des abonnés comme cela se faisait, le SDE24 a décidé de traiter la totalité des lignes en fils nus sur le territoire d'une même commune, la démarche technique et financière a été départementalisée. La concentration des travaux permet d'avoir une répartition géographique plus pertinente des investissements qui sont ainsi optimisés.

Depuis, chaque année, la conférence définit la liste des communes à traiter en priorité, en fonction du linéaire de fils nus restant sur le territoire de chacune d'elles. Dans un premier temps, il a été décidé d'intervenir dans les communes qui possèdent les plus faibles longueurs de fils nus soit moins d'1 km.

...Et le plus rapidement possible !

Une cartographie a été établie... d'année en année elle permet de voir que les zones les plus claires prennent le pas sur les zones les plus sombres. Peu à peu les fils disparaissent du paysage ! Ils sont remplacés par des câbles enfouis ou torsadés aériens.

FIN 2017



À quand la fin des fils nus en Dordogne ?

Au 31 décembre 2017, il restait environ 686 km de fils nus à éradiquer. Les trois années à venir étant consacrées à traiter les communes dont les fils nus représentent plus d'1,5 km, le travail sera terminé en 2020. Attention, le travail le plus dur débute pour 2 raisons : tout d'abord, ne pouvant se fier à la cartographie fournie par ENEDIS, le SDE va réaliser un relevé terrain de tous les fils nus restants au premier semestre 2018, les incertitudes dans les linéaires seront levées. Et puis, comme c'était à craindre, le fonds FACE, qui alimente les travaux, diminue. Pour la Dordogne en 2018 cela représente une baisse de 4,21% de dotations ce qui impose une plus grande rigueur dans la gestion des dossiers et certainement une optimisation de la sécurisation des fils nus en priorité en aérien.

• Une régie pour éclairer juste !

1829 marque une étape importante : la rue de la Paix a été la première rue de Paris à être éclairée, au gaz . 50 ans plus tard, l'électricité est reine au point que dans la seconde moitié du XXème siècle, la plus petite rue avait son « lampadaire ». L'époque où nos nuits étaient aussi lumineuses que nos jours est révolue.



Reconsidérer l'éclairage public

Aujourd'hui il s'agit d'éclairer juste. Les collectivités doivent donner l'exemple et s'appliquer à faire des économies d'énergie... le challenge est de taille : il faut en effet offrir à l'espace public un éclairage de qualité tout en maîtrisant la consommation.

Le SDE 24 a développé une expertise importante, créé de nouveaux métiers et tissé sur l'ensemble du département des liens forts avec les collectivités et les usagers qui lui font confiance.

C'est ainsi que notre syndicat est aujourd'hui le mieux placé pour répondre aux réels besoins des administrés et faire face à cette nouvelle conception de l'éclairage public. L'offre doit être la plus équitable et la plus qualitative possible tout en intégrant la transition énergétique.

Le SDE en prise directe

La gestion de l'éclairage public est une mission de service public. La création d'une régie répond à l'engagement politique du président Philippe Ducène, de Guy Leymarie premier

Vice-président et de trois élus référents, Florence Gauthier, Maurice Chabrol et Philippe Melot, pour gagner en qualité de services et en fiabilité technique.

La mise en œuvre de cette régie est pour le SDE l'occasion d'accélérer le rajeunissement et la modernisation de l'éclairage public de la Dordogne au travers d'un futur contrat d'objectif relatif à la « Rénovation du parc d'éclairage public en Dordogne » avec les communes. La régie du SDE renforcera également, auprès des communes, son rôle de conseil technique et financier sur les dépenses énergétiques.



Béatrice Hageman, une élue... pleine d'énergie

Béatrice Hageman, est la première adjointe au Maire de Cognac sur l'Isle. Déléguée à l'environnement au sein de la communauté de communes Périgord Limousin, elle est secrétaire générale de la Commission Consultative Paritaire (CCP). La CCP réunit, les délégués du SDE et des intercommunalités dans le but de partager l'information sur les actions de chacun en matière de transition énergétique et de définir des actions communes. Elle constitue notre « COP24 »

Comment avez-vous décidé de vous impliquer au sein du SDE24 ?

La tempête de 1999 a été un élément déclencheur. Je crois d'ailleurs que vous évoquez cet évènement dans cette édition. Cognac a été privé d'électricité pendant 15 jours et nous avons tous mesuré combien nous étions, élus et administrés confondus, désespérés dans de telles circonstances.

J'ai compris que nous devions faire évoluer les questions énergétiques. J'aime le terrain...les décisions qui sont prises doivent répondre aux besoins et urgences des gens qui vivent sur notre territoire. Je suis finalement entrée au comité syndical du SDE en 2001.

Ne regrettez-vous pas cet engagement ? :

Jamais de la vie ! Ce que je regrette c'est qu'il n'y ait pas plus d'élues au sein de cette instance. Ma participation me « booste ». En effet, quand j'ai le sentiment que les choses n'avancent pas ou mettent plus de temps que nécessaire à mon point de vue, je suis incapable de me taire !

Quels sont les objectifs de CCP ?

Pour faire simple, la CCP est une instance de coordination et de planification relative à la transition énergétique qui accompagne les EPCI. Elle a abouti, entre autres, à l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux.

La Loi est un cadre. La France s'est engagée lors de la COP21 sur une feuille de route mais c'est aux territoires de s'impliquer. Il ne s'agit pas de rater ce coche particulièrement important pour des départements comme le nôtre.

Qu'est-ce à dire ?

Par exemple, des bornes de recharge pour véhicules électriques et des horloges astronomiques ont été installées sur le territoire de la communauté de communes Périgord Limousin. A Cognac, nous avons quatre de ces horloges qui régulent les temps d'utilisation de l'éclairage public. Nous adhérons également au groupement d'achat d'énergie. Là, l'effet est indirect : il permet aux communes de faire des économies grâce à des tarifs notablement plus bas. Les factures baissent...et par un phénomène d'entraînement, cela donne envie de faire encore mieux.

Comment le SDE évolue-t-il ?

Lors de mon entrée au Syndicat, en 2001, il y a 17 ans, nous nous concentrons sur les compétences historiques du syndicat. Dans les années 2000, il y avait un virage à prendre. Le SDE l'a pris, car ne pas anticiper est une façon de prendre du retard ! La prise en compte des grandes questions environnementales et des enjeux climatiques nous oblige aujourd'hui à innover.

Quels est le moment qui vous a le plus marquée depuis votre arrivée au SDE ?

La Région a reconnu la qualité du travail de notre syndicat et la Nouvelle Aquitaine voit en nous un intéressant relais au regard de ses objectifs. La présence de Madame Coutant, vice-Présidente énergie climat du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine en décembre 2016 témoignait de la qualité de notre travail et de l'engagement du SDE24.



L'union fait les bornes !

De nombreuses mesures tendent aujourd'hui à inciter les automobilistes à acheter les véhicules électriques dont les émissions de CO2 et de substances polluantes lors de la circulation sont nulles. Peu à peu, les mentalités évoluent et ce qui passait il y a quelques années pour une utopie, prend corps sur le terrain. Les automobilistes se tournent peu à peu vers ces véhicules. La question de l'autonomie et du ravitaillement évolue très vite et les bornes de charges qui se multiplient font maintenant partie du paysage.

Au sein d'un groupement de commandes avec les 5 syndicats de l'ancienne région Aquitaine, le SDE24 a implanté 148 bornes de recharges sur le département de la Dordogne. Toutes sont alimentées en énergie d'origine 100% renouvelable.

En pratique : L'objectif est de recharger les véhicules en toute simplicité. Toutes les informations concernant les caractéristiques techniques, le tarif de la recharge et la géolocalisation des bornes sont sur le site MObiVE.fr et son application smartphone.

Investissement total : environ 1 850 000 euros avec une participation de l'Ademe et de la Région



« boules »



« Source LED »

Fin des boules à Noël 2019 !

Environ 1 million de « boules lumineuses » sont encore en service en France. Outre le fait qu'elles éclairent plus le ciel que le sol, générant ainsi une importante pollution lumineuse, elles sont énergivores : une source sodium boule classique a une puissance de 125 W alors qu'une source Led proposée en remplacement, représente seulement 42 W. Beaucoup de nos villes et nos villages sont encore équipés de boules lumineuses. En 2016, plus de 2000 ont été identifiées par le SDE dans les communes volontaires, soit un budget de près de 3 millions d'euros.

Le SDE24 s'inscrit pleinement dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui fixe notamment à 50 % en 2050 la réduction de la consommation énergétique finale, en planifiant leur disparition à l'horizon 2019.

Treize pour un, un pour treize

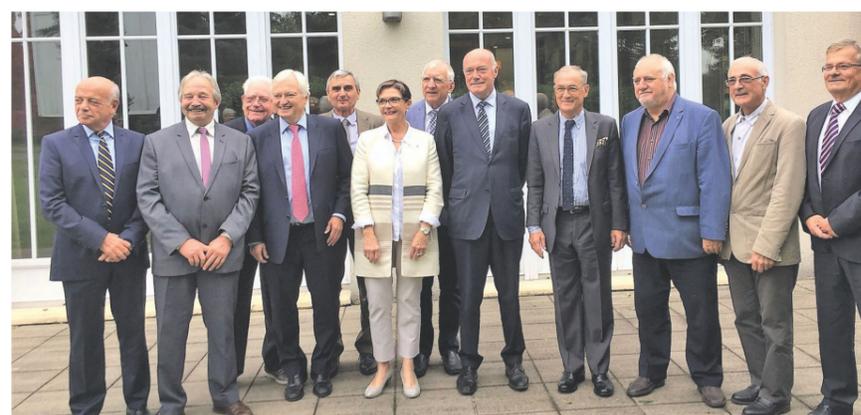
La Région Nouvelle Aquitaine joue un rôle déterminant dans la programmation et la planification des politiques publiques situées sur son territoire. Elle intervient en tant que chef de file de la transition énergétique et elle est chargée d'élaborer le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine, autorités organisatrices historiques, fortes de 13 structures territoriales dans le domaine de l'énergie (AOE) et propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, ont manifesté leur volonté de soutenir la région dans cette dynamique.

Le 18 novembre 2016, à Chancelade, les Présidents des 13 SDE de la Nouvelle Aquitaine ont initié une entente dénommée Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ).

Le 3 octobre 2017 à Pau, l'entente a été signée et Philippe Ducène, Président du SDE 24, en a été élu Président, jusqu'à la fin de 2018.

Le jour même, la convention Région - TENAQ était signée par Alain Rousset, Président de Région et les 13 présidents de syndicats. Cela permettra d'engager une démarche pragmatique et évaluable de nos actions en faveur de la transition énergétique dans l'optique de créer et développer de nouvelles filières porteuses d'emplois pour nos territoires.



Les engagements de Territoire Energie Nouvelle-Aquitaine

Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine s'engage à investir dans la qualité des réseaux, favoriser l'intégration des énergies renouvelables, contribuer au développement de l'économie locale et soutenir à un niveau le plus élevé possible la maîtrise d'ouvrage et les investissements des syndicats dans le champ de la commande publique et à travers l'amélioration de la qualité de la desserte électrique.

L'entente sera le relais efficace de la politique énergétique régionale et contribuera, en tant qu'actrice majeure de la transition énergétique et écologique, à la véritable mutation sociétale qui se fait jour. Elle accompagnera, par l'expertise en ingénierie publique et en maîtrise d'ouvrage des SDE qui la composent, la mise en œuvre et la territorialisation du volet Énergie du SRADDET.

SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

**territoire
d'énergie**
NOUVELLE-AQUITAINE

SDE 24 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 Périgueux cedex - Tél. 05 53 06 62 00 - www.sde24.fr

Dépôt légal du journal selon les règles de la Bibliothèque Nationale de France enregistrée sous le numéro ISSN N° 1621 - 9007

Directeur de la publication : Philippe Ducène, Président du SDE 24